



Règlement de participation

1/ Organisation du jeu

MCL Sérigraphie, 33 Avenue Edouard Herriot 21400 Châtillon-sur-Seine, organise un jeu intitulé « **Le créateur, c'est moi** », dans le cadre du lancement officiel de la boutique en ligne : www.mcl-serigraphie.fr/boutique/. Le jeu concours sera ci-après dénommé « le jeu ».

2/ Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à réaliser un visuel à l'aide de la plateforme de personnalisation en ligne (https://www.mclserigraphie.fr/personnalisation/?product=6&product_cms=1597) ou de tout outil de « dessin » (Illustrator, Paint, Photoshop...) et sur n'importe quel thème. Le but est d'avoir le plus de votes possibles sur son visuel afin de gagner. L'objectif de ce jeu est de laisser libre cours à son imagination. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

3/ Date et durée

Le jeu se déroule du 16 septembre 2019 au 16 octobre 2019 inclus. MCL Sérigraphie se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

4/ Conditions de participation et validité de la participation

Le jeu est ouvert à toutes les personnes de plus de 18 ans résidant en France. Ne sont pas autorisés à participer au jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu, les salariés de MCL Sérigraphie.

Pour valider la participation, le participant doit envoyer son visuel sur les réseaux sociaux de MCL Sérigraphie ou par e-mail à manon.mclserigraphie@gmail.com en indiquant son adresse e-mail, son nom et son prénom.

Toute participation au jeu sera considérée comme non valide si le participant ne mentionne pas son nom, son prénom ou son adresse e-mail.

5/ Désignation des gagnants

Trois « grands gagnants » seront désignés. Ces derniers sont définis selon le nombre de votes qu'ils possèdent. Pour le reste des participants, un lot de consolation est prévu.

6/ Désignation des lots

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

Premier gagnant : Un sac à dos avec compartiment rembourré pour ordinateur portable de format 30x46x17cm. Deux objets personnalisés avec le visuel du gagnant et un bon de réduction de 30% sur sa prochaine commande sur la boutique en ligne www.mcl-serigraphie.fr/boutique/

Deuxième gagnant : Un coffret avec deux coupes de Champagne. Un objet personnalisé avec le visuel du deuxième gagnant et un bon de réduction de 30% sur la prochaine commande sur la boutique en ligne : www.mcl-serigraphie.fr/boutique/

Troisième gagnant : Un objet personnalisé avec le visuel du troisième gagnant et un bon de réduction de 30% sur la prochaine commande sur la boutique en ligne : www.mcl-serigraphie.fr/boutique/

Tous les autres participants bénéficieront d'un lot de consolation.

7/ Information ou Publication du nom des gagnants

L'annonce des trois grands gagnants se feront sur le site et sur les réseaux sociaux de MCL Sérigraphie. Les visuels seront partagés également afin de montrer leur travail.

8/ Remise ou retrait des lots

Les gagnants pourront récupérer leurs lots une semaine après l'annonce de leurs gains. Les lots seront envoyés par voie postale.

Les gagnants seront prévenus par e-mail, à l'adresse fournie lors de leur inscription au concours. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle des gagnants, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, MCL Sérigraphie ne saurait en aucun être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à MCL Sérigraphie de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée lors de l'envoi des lots.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

9/ Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent MCL Sérigraphie à utiliser leurs noms, marques et visuels et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

10/ Données nominatives

Les données nominatives sont recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par MCL Sérigraphie pour le nécessité de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la RGPD, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par e-mail : manon.mclserigraphie@gmail.com

10/ Responsabilité

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de MCL Sérigraphie au titre du jeu est de remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

MCL Sérigraphie serait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

11/ Cas de force majeure/réserves

La responsabilité de MCL Sérigraphie ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. MCL Sérigraphie se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant n'ayant pas respecté les droits d'auteurs, ayant plagié un tiers, ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère.

12/ Litiges

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par MCL Sérigraphie.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu et à la sélection des gagnants devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : manon.mclserigraphie@gmail.com. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du jeu.

13/ Consultation du règlement

Le règlement du jeu est disponible et consultable toute la durée du jeu à l'adresse suivante : 33 Avenue Edouard Herriot 21400 Châtillon-sur-Seine ou au 16 Rue Marmont 21400 Châtillon-sur-Seine. Il est également disponible en ligne sur www.mcl-serigraphie.fr. Une copie du règlement sera adressée gratuitement sur simple demande écrite adressée à MCL Sérigraphie par courriel à manon.mclserigraphie@gmail.com s